

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Convocation effectuée le 14 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 8 - votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 20h30, le conseil municipal de la Commune d'Asnelles étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain SCRIBE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Gérard Pouchain, Evelyne Lamandé, Maryse Monnier, Yves Cossé, Hélène Dapremont-Nölp, Aurélien Quesnel, Clairette Sohier

Etaient absents : Mme Michèle Motir (a donné pouvoir à M. Alain Scribe), Vladimir Félicijan (a donné pouvoir à Mme Clairette SOHIER), François Godmet (a donné pouvoir à Hélène Dapremont-Nölp),

Mme Evelyne Lamandé a été désignée secrétaire de séance.

Approbation de la séance du 12 février 2019

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

2019-17 : Création d'un poste saisonnier au camping

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'article 3, 2° de la loi n°84-53 relatif à un accroissement saisonnier d'activité, Considérant que le camping ouvre le 15 mars 2019, pour son activité saisonnière, Monsieur le Maire propose de créer 1 poste saisonnier sous forme d'un contrat à durée déterminée tel que défini ci-dessous :

1) Fonctions d'agent d'accueil suppléant et d'agent d'entretien

- CDD du 1er avril au 30 septembre 2019
- Temps de travail fixé à 22 heures sur 6 jours par semaine, annualisé selon les besoins du service
- Rémunération basée sur l'indice brut 348 de la fonction publique territoriale

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide :

- la création d'un emploi de non titulaire à temps non complet,
- la rémunération sera basée sur l'indice brut 348 de la fonction publique territoriale,
- toutes les heures supplémentaires éventuelles seront récupérées,
- l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois aux articles 6413-personnel non titulaire, 6451-cotisations à l'URSSAF, 6453-cotisations aux caisses de retraite, 6454-cotisations aux ASSEDIC, 6336-cotisations au centre de gestion et de formation.

2019-18 : Délégation de signature concernant les actes d'urbanisme

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014 constatant l'élection de Madame Evelyne Lamandé en qualité de 3^{ème} adjointe au maire,
Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Evelyne Lamandé 3^{ème} adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, que Madame Evelyne Lamandé est déléguée pour intervenir dans le domaine de l'urbanisme et notamment déléguée pour la signature des actes d'urbanisme, en cas d'absence de Monsieur le Maire ou de dossier le concernant lui-même.

2019-19 : Acquisition d'une caravane pour le camping

Considérant que le PPRL ne permet pas d'implanter ni mobil home ni chalet sur le camping, Monsieur le maire propose à son conseil d'acquérir une caravane pour le camping et présente la proposition reçue en mairie. Une caravane datant de 1995 avec 2 chambres et auvent pour un coût 2800 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir cette caravane.
- d'inscrire cette somme au budget 2019 à l'article 2315.

2019-20 : Tarification 2019 camping : ajout location téléviseurs, location nouvelle caravane et modification tarifs emplacement camping-car

Ajout à la délibération N° 2018-54

Location téléviseurs :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer la mise en location de 2 téléviseurs dans 2 des 4 chalets :

- 5 euros par jour
- 30 euros pour 1 semaine

Cette recette sera enregistrée à l'article 7588- autres produits divers de gestion courante

Modification du tarif 2019 pour la location des emplacements pour camping-cars :

- Par emplacement : 15.00€/jour au lieu de 13.00€
- Cette recette sera enregistrée à l'article 7336-droits de place*

Location caravane

- 1 semaine haute saison (du 1^{er} juin au 30 septembre) : 300.00 euros
- 1 semaine hors saison : 200 euros
- Formule week-end 2 nuits : 90 euros
- Nuit supplémentaire : 30.00 euros
- 1 nuit seule : 50 euros

Cette recette sera enregistrée à l'article 752-revenus des immeubles

2019-21 : Prix de cession d'une partie d'un terrain communal

Vu la demande formulée par un résident Asnellois, dans laquelle il demande l'acquisition du fossé sur la partie sud de la parcelle AB N°87 ainsi que sur la partie sud-ouest de la parcelle AB N°86, soit une surface totale de 100m².

Considérant que les frais de notaires et de bornage seront pris en charge par le demandeur,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de céder ces parties de terrains pour un prix de 20 euros.

2019-22 : Demande de bornage d'un terrain

Vu la demande formulée par un résident Asnellois, dans laquelle il demande le bornage, pour régularisation, entre le terrain cadastré AD N°124 et le terrain cadastré AD N°120,

Considérant que l'intégralité des frais liés à cette opération (géomètre, notaire, cadastre, etc...) sera prise en charge par le demandeur,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour cette régularisation et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y référant.

2019-23 : Demande pour vente de moules frites

Vu la demande de Madame Angélique GERARD (« Le Sextant » à Meuvaines) pour vendre des moules frites sur le marché saisonnier et aux abords du camping municipal,

Vu les articles L310-2, modifié par la LOI n°2016-1691 du 9 décembre 2016 - art. 99, L123-29, R123-208-1 à R123-208-8 du code du commerce,

Vu les articles L2111-1, L2122-1, L2122-3, L2125-3 du CG3P (code général de la propriété des personnes publiques),

Vu l'article L2224-18 du CGCT,

Vu l'article L3331-4 du code de la Santé,

Après en avoir délibéré, le conseil décide de :

- Octroyer un emplacement à Madame Angélique GERARD
- Fixer la redevance selon le tarif en vigueur pour le marché hebdomadaire soit 3 €/ml
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté fixant les conditions d'occupation du domaine public par Madame Angélique GERARD telles que définies ci-dessus

2019-24 : Réduction sur le prix de location de la salle des fêtes

Vu la réservation de la salle des fêtes le week-end du 20-21 juillet 2019,

Vu la demande de la ferme culturelle du Bessin d'organiser un concert dans la salle des fêtes le 19 juillet 2019 à 21h,

Après en avoir délibéré, le conseil décide de :

- Octroyer une réduction de 30 euros sur le prix de location de la salle des fêtes aux locataires qui devaient prendre possession des clefs le vendredi soir comme à l'accoutumée.

2019-25 : Travaux grange à dîme

Compte-tenu des travaux effectués sur le bâtiment communal de la grange à dîme par l'association « Les Amis de la grange à dîme » pour un montant de 6000 euros :

-le conseil municipal décide d'attribuer, par 10 voix pour et une abstention, une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à cette association.

2019-26 : Etude des devis 2019 pour le camping municipal

Monsieur le Maire informe son conseil que le camping a généré 90 000 euros de recettes HT sur l'exercice 2018, soit 20 000 euros de plus que l'année précédente.

Pour l'exercice 2019 prévision des locations : 97 900 euros TTC.

Sur la base de ces chiffres, il a été donné un accord de principe pour effectuer des travaux en section de fonctionnement pour un montant de 1 600 euros TTC et des travaux en section d'investissement pour un montant total maximum de 12 000 euros TTC.

2019-27 : Adaptation des statuts du SDEC ENERGIE

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ÉNERGIE dont la commune est adhérente.

Ainsi, lors de son assemblée du 28 février 2019, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adaptation de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE .

INFORMATIONS DU MAIRE

- 1) Tour de Normandie : le 39^{ème} tour de Normandie cycliste passera dans la commune dimanche 31 mars à partir de 14h30. Huit signaleurs se sont portés volontaires.
- 2) Clocher de l'Eglise : les travaux de remise en état devraient être normalement pris en charge par la compagnie d'assurance, une réunion de pointage aura lieu le 3 avril.
- 3) Suite à l'appel à projet 2019 de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, la commune, en partenariat avec Madame Maria GOMEZ, a présenté un dossier de subvention pour la mise en place de séances de yoga, sophrologie, réflexologie pour personnes retraitées. Des séances qui auraient lieu le mercredi matin, dans la salle Saint Martin, à partir du 15 mai.
- 4) PLU : le commissaire enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif. L'enquête publique débutera le jeudi 2 mai 2019 pour une durée d'un mois et aura deux sujets : l'élaboration du PLU et la modification du périmètre de protection de la batterie de défense.
- 5) Cœur de bourg : une réunion a eu lieu le 11 mars dernier avec la Sous-Préfecture, la DDTM, l'ARD, la Région et STM. Le projet doit être affiné.
- 6) SIPAZACAM : une réunion à la Sous-Préfecture a eu lieu, il y a été fixé la date du 30 juin 2019 pour clôturer la dissolution de ce syndicat.
- 7) STM : un rallye découverte sera organisé en septembre 2019. Asnelles sera ville étape.
- 8) De nouveaux panneaux de signalisation routière sont en cours d'installation sur la commune.
- 9) Une réunion organisée par Les Sablés d'Asnelles se déroulera le 24 avril prochain afin de présenter leur nouveau projet.
- 10) Monsieur le Maire félicite Fanny Barthélémy et Charles Dieulafait pour la médaille d'or qu'ils ont reçue lors du concours général agricole 2019.

Tous les points ayant été délibérés, la séance est levée à 23h12.

Suivent les signatures.

Affichage le 26 mars 2019

Alain SCRIBE, Maire d'Asnelles

